



Communiqué de presse

23 octobre 2009

**Projet de réforme de la taxe professionnelle :**  
**l'UNAPL souhaite être autant écoutée que les organisations patronales**  
**à l'origine du retrait de l'amendement Carrez**

L'UNAPL constate que le gouvernement a plié sous la pression des organisations patronales pour faire retirer l'amendement Carrez. L'UNAPL et les 500 000 entreprises de profession libérale qu'elle représente, restent des laissées-pour-compte dans les débats à l'Assemblée Nationale. Pourtant, les professions libérales offrent des services de proximité, participent au maillage du territoire et sont à l'origine de plus de 1,6 millions d'emplois.

L'UNAPL s'élève contre le retentissement de cette « reculade » alors que les medias restent silencieux sur les risques induits par la réforme de la TP à l'encontre des professions libérales de moins de 5 salariés installées en BNC et des redevables relevant du régime de droit commun (sociétés de capitaux, exploitants individuels imposés dans la catégorie des BIC et exploitants individuels imposés dans la catégorie des BNC employant plus de cinq salariés).

Rappelons que ces entreprises seront taxées sur 6% de leur chiffre d'affaires, alors que celles employant plus de 5 salariés ou exerçant en société bénéficieront d'un régime fiscal beaucoup moins lourd.

*« Alors que le projet gouvernemental crée une discrimination flagrante au détriment de quelques 500 000 entreprises de professions libérales, la Commission des finances de l'Assemblée nationale n'a pas cru devoir lui apporter les retouches demandées par l'UNAPL », s'étonne Olivier Aynaud.*

Depuis l'annonce de la réforme, l'UNAPL demande un alignement du régime de ces dernières sur celui des autres TPME et donc une suppression de la base « recettes » qui, pour elles seules, s'ajoute à la base valeur locative des locaux.

L'UNAPL, qui n'a qu'un seul mot d'ordre – « Equité et Règles d'imposition identiques pour tous » - va poursuivre son action et mobiliser ses syndicats adhérents et échelons territoriaux afin de rétablir l'équité entre toutes les entreprises de profession libérale.

**A propos de l'UNAPL**

L'UNAPL regroupe 63 organisations syndicales représentatives de toutes les professions libérales, soit plus de 600 000 entreprises libérales des secteurs du droit, de la santé, de la technique et du cadre de vie. Ce secteur économique représente le quart des entreprises françaises et 9% de l'emploi total du secteur privé.

**Contact presse**

Armelle Amilhat/Claire Flin – H&B Communication  
01 58 18 32 47 – 06 82 92 94 47  
[a.amilhat@hbcommunication.fr](mailto:a.amilhat@hbcommunication.fr)